

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 février 2017**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le TREIZE du mois de février à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 février 2017.

Présents : MM. FOURNIER, DROUIN, MULLER, WATRIN, CANTELE, FICHTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN  
M. BOLTZ à M. FOURNIER

Absent excusé : MM. MUNIER et CORRADI

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER,

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

***Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 janvier 2017***

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 09 janvier 2017.

**1. PETITE ENFANCE**

**1.1 Présentation de l'étude réalisée par Stratégie et Gestion Publiques concernant la mise à jour des besoins en matière de modes de garde de la petite**

**2. DECHETS MENAGERS**

**2.1 DB 2017-06 – Gestion des déchets ménagers – Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères des recyclables et du verre – Convention avec les bailleurs – Avenants**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°2 à la convention passée le 04 octobre 2016 avec la Société « Logiest », dans le cadre de l'opération d'implantation de conteneurs enterrés afin de modifier le montant de leur contribution financière,
- DECIDE de passer un avenant n°1 à la convention passée avec la Société « Batigère Sarel », dans le cadre de l'opération d'implantation de conteneurs enterrés afin de modifier le montant de leur contribution financière,
- DECIDE de passer un avenant n°1 à la convention passée le 30 novembre 2016 avec la Société « Moselis », dans le cadre de l'opération d'implantation de conteneurs enterrés afin de modifier le montant de leur contribution financière,
- DECIDE de passer un avenant n°1 à la convention passée le 26 septembre 2016 avec la Société « NEOLIA », dans le cadre de l'opération d'implantation de conteneurs enterrés afin de modifier le montant de leur contribution financière,
- Et AUTORISE le Président à signer les dits-avenants.

## **2.2 DB 2017-07 – Gestion des déchets ménagers – Eco Emballages – Contrat pour l'Action et la Performance Barème E - Avenant n°2**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°2 au contrat pour l'Action et la Performance « Barème E », passée avec la Société « Eco Emballages », afin :
  - o de prolonger le contrat passé avec la Société « Eco Emballages » jusqu'à l'obtention par cette Société de son nouvel agrément, étant précisé que cette prolongation ne pourra pas se poursuivre au-delà du 30 juin 2017 comme le prévoit le contrat initial,
  - o d'intégrer la reprise « option Fédération » des matériaux triés dans le cadre du contrat pour l'action et la performance Barème E,
- et AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à passer à cet effet.

## **2.3 DB 2017-08 – Marché de prestations de Collecte des déchets ménagers résiduels et encombrants - lot 1 - Avenant N°2**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°2 au marché 14001 passé le 08 août 2014 avec la société NICOLLIN, titulaire du lot n°1 - Collecte des déchets ménagers résiduels et des encombrants sur le territoire communautaire- afin d'introduire des prix supplémentaires au marché initial afin de régler les prestations de collecte des conteneurs enterrés à l'entreprise,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant N°2 ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

## **2.4 DB 2017-09 – Marché de Gestion et d'Exploitation des déchèteries communautaires - Lot 1- Avenant N°1**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°1 au marché 15008 passé le 12 octobre 2015 avec la société NICOLLIN, titulaire du lot n°1 – Gestion et exploitation des déchèteries - afin d'introduire des prix supplémentaires au marché initial afin de permettre de régler les prestations qui n'étaient pas connues à l'origine du marché suite à l'élargissement des compétences de la Communauté en matière de collecte des déchets verts des communes membres d'une part, et de l'amélioration des installations existantes pour favoriser la gestion, l'exploitation et l'accès aux déchèteries d'autre part,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

### **3. LOGEMENT**

#### **3.1 DB 2017-10 – Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - Convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat – ANAH Avenant n°1**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de prolonger les dispositions financières contractualisées entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général par la mise en œuvre d'un avenant au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés en partenariat avec l'ANAH,
- ACCEPTE les objectifs proposés par l'ANAH pour la mise en œuvre de cet avenant,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant à la convention passée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

#### **3.2 DB 2017-11 – Programme d'intérêt général - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), à une bénéficiaire et pour un montant total de 250,00 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement,

### **3.3 DB 2017-12 – Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de la campagne « Isolation thermique », à un bénéficiaire et pour un montant total de 368,00 €,
- Et DECIDE de procéder à son versement,

## **4. ADMINISTRATION GENERALE**

### **4.1 DB 2017-13 – Modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations « PPCR » - Extension à un agent contractuel**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la rémunération de l'emploi contractuel d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, créé par délibération du Bureau Communautaire n°2012-12 en date du 13 Février 2012, par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif indice 347/325.

## **5. INFORMATIONS ET COMMUNICATION**

- Tableau de bord d'activités au 31/01/2017
- Tableau de bord financier au 31/01/2016
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/12/2016
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/01/2017
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/01/2017
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/01/2017
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/01/2017
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.

*Affiché le 20/02/2017*  
Rombas, le 14 février 2017,



A large, stylized handwritten signature in black ink.

Lionel FOURNIER